

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du Président de Dinan Agglomération, il est ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

L'enquête publique se déroulera pendant **32 jours, du vendredi 14 octobre 2022, 9h00, au lundi 14 novembre 2022, 17h30.**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Marie-Jacqueline Marchand, en qualité de Commissaire Enquêtrice.

Les objectifs poursuivis par le projet de modification du PLUiH sont les suivants :

Ajustement du règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre; Revitalisation des centralités historiques et maîtrise de l'aménagement de sites stratégiques par la création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation; Maîtrise du développement commercial périphérique et réduction la consommation foncière; Modification en lien avec un projet dont cinq ouverture à l'urbanisation; Complément de l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination; Modification des Emplacements Réservés; Corrections d'erreurs matérielles et modifications mineures des pièces du PLUiH.

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a fait l'objet d'une actualisation de l'évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier d'enquête publique.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont accessibles au public sur le site internet de Dinan Agglomération, rubrique «Modification du PLUiH» : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Modification-du-PLUiH>, sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4234> , en version papier et sur un poste informatique dans les 3 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	LIEUX (NOM ET ADRESSE)	HORAIRES D'OUVERTURE
DINAN	Siège de Dinan Agglomération 8 Boulevard Simone Veil, 22100 DINAN	Du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
CAULNES	Mairie de Caulnes 10 rue de la Ville Chérel 22350 CAULNES	Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Mardi de 9h à 12h30 Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
MATIGNON	Maison intercommunale de Matignon Rue du chemin vert, 22550 MATIGNON	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et 14h à 17h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Madame la Commissaire Enquêtrice de la modification n°2 du PLUiH, Dinan Agglomération, 8, Boulevard Simone

Veil, CS 56 357, 22106 DINAN Cedex. Ces correspondances seront mises à disposition au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4234> ou par courriel à l'adresse suivante : plui@dinan-agglomeration.fr
- **Par écrit**, aux jours et horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Commissaire Enquêtrice,
- **Par écrit et par oral**, auprès de la Commissaire Enquêtrice lors des permanences. Les observations écrites seront consultables au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête.

La Commissaire enquêtrice recevra le public lors de quatre permanences :

1- Le vendredi 14 octobre, de 9h00 à 12h00 au Siège de DINAN AGGLOMERATION

2- Le vendredi 28 octobre, de 14h00 à 17h00, à la Maison intercommunale de MATIGNON

3- Le mercredi 9 novembre, de 14h00 à 17h30, à la Mairie de Caulnes

4- Le lundi 14 novembre, de 14h00 à 17h30 au Siège de DINAN AGGLOMERATION

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Dinan Agglomération – Service Urbanisme-Foncier 8 Boulevard Simone Veil, CS 56 357, 22106 DINAN Cedex. Des informations complémentaires sur le projet de PLUiH soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Service Urbanisme-Foncier (tel : 02 96 87 14 14 ; courriel : plui@dinan-agglomeration.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commissaire Enquêtrice sera également disponible au siège de Dinan Agglomération et dans les autres lieux de l'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à dater de la remise des conclusions et de l'avis de la Commissaire Enquêtrice.

Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4234>. Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification n°2 du PLUiH de Dinan Agglomération ou son refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil Communautaire.

Il est porté à l'attention du public que le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) ne concerne pas l'ajout de terrain constructible.